

## Cotisations

**Adultes**  
900 CHF/an

**Chômeurs, AVS**  
800 CHF/an

**Adolescents (15-18 ans)**  
600 CHF/an

**Étudiants**  
700 CHF/an

## Inscription

Nom, prénom(s) .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Email .....

Téléphone/Portable .....

Profession .....

Autre(s) discipline(s)  
pratiquée(s) .....

Pourquoi venir à l'Aïkido? .....

- Les deux premiers entraînements sont offerts.
- Les frais d'inscription sont de 50 CHF.
- Les frais du dojo sont couverts exclusivement par les cotisations des étudiants et de l'enseignant. Que vous ayez l'intention de vous entraîner à chaque entraînement ou pas du tout, vos cotisations doivent être réglées en signe de soutien pour le dojo. En d'autres termes, vous ne payez pas vos cotisations uniquement en échange des cours mais aussi en signe de votre investissement dans le dojo et l'Aïkido.
- Les cotisations sont à régler en deux fois si possible (1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> février).
- IBAN CH89 0024 3243 6472 5340 J pour Manuel Ducosson – Avenue de Provence 10, 1007 Lausanne
- Le financement ne doit pas être un frein à la pratique, venez simplement nous en parler.

En cas d'arrêt, les cotisations ne sont pas remboursées.

Les assurances accident et responsabilité civile sont à la charge du participant. Le dojo et ses membres ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident.

Les cours ont lieu les lundis et jeudis de 19h15 à 21h. Durant les vacances scolaires et les fériés, les cours seront assurés sous réserve de disponibilités du professeur et des pratiquants gradés.

Quand vous devenez un étudiant en Aïkido, vous devenez aussi membre d'une communauté internationale, celle de l'Association Internationale d'Aïkido Traditionnel du Japon (AIATJ dont les cotisations sont incluses) de notre professeur Gérard Blaize (8e Dan).



Date ..... Signature .....